SAS 2KS COURSES
1 RESIDENCE LA PLAINE
94800 VILLEJUIF
RCS CRETEIL 852 423 243

Copie certifiée conforme à l'original Le 21/08/2026

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'A.G.O. ANNUELLE DU 31 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE-UN JUILLET

Les actionnaires de la SAS 2KS COURSES se sont réunies en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la société.

L'assemblée, présidée par Mr KADI KAMEL, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24/07/1966
- Questions diverses

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24/07/1966, établis par la gérance.
Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'AGO approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2025. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'AGO approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 13 012,00 € décide de l'affecter aux comptes :

- « Dividendes à payer » 13 000,00 €
- « Report à nouveau » le reliquat

TROISIEME RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24/07/1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'AGO donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

TOUTES CES RESOLUTIONS SONT ADOPTEES À L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Copie établie conforme à l'original
le 31/07/2026

2026

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	2KS COURSES	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	1 RES LA PLAINE 94800 VILLEJUIF	

SIRET 8 5 2 4 2 3 2 4 3 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2025

ACTIF

			Brut		Amortissements – Provisions		Net
			1		2		3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	75 811	030	35 216	40 595
	Immobilisations financières * (1)		040	10 800	042		10 800
	Total I (5)		044	86 611	048	35 216	51 395
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	97 519	070		97 519
		Autres * (3)	072	10 305	074		10 305
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	63 953	086		63 953
	Total II		096	171 777	098		171 777
	Total général (I + II)		110	258 388	112	35 216	223 172

PASSIF

			Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	25 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	2 500
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	423
	Résultat de l'exercice	136	13 012
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	40 936
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	25 315
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	15 831
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 113 914	172	141 090
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	182 236
	Total général (I + II + III)	180	223 172

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 450
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2026

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2KS COURSES — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	Biens		215		214	
	Services *		217		218	718 643
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	243
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	718 886

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	34 056
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	338 989
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	2 191	)	244	2 191
Rémunérations du personnel *				250	228 238
Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		)	252	66 739
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254	16 223
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	633
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		}		
Total des charges d'exploitation (II)				264	687 070

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	31 816
Produits financiers (III)	280		**Charges financières (V)**	294	713
Produits exceptionnels (IV)				290	13 815
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*) *	347		}	300	28 404
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D) *	348		}		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	3 502
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	13 012

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 13 012 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	3 502	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	6 835
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) * 249	)			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*) 986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987		342	
		JEI (44 *sexies* A)	989			
ZRD (44 *terdecies*) * 127		ZRR (44 *quindecies*)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*) * 991		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 *quindecies* A) *	181			
ZFANG (44 *quaterdecies*) * 345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
BUD (44 *sexdecies*) * 992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) *	993			
Dont divers : Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)			655			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)			643			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)			645			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)			647			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)			648			
Dont divers : Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
Dont divers : Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	23 349	354	
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits : Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	23 349	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2026

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE 2033B-SD

EBP

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé	Montant
AMENDES	6 835

EBP Informatique 2026

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE

2033B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libellé	Montant

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2KS COURSES

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	492	494	496		

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	4 098	532	1 283	534		536	5 380
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	23 104	552	14 941	554	8 708	556	29 336
	Autres immobilisations corporelles	560	500	562		564		566	500
TOTAL		570	27 701	572	16 223	574	8 708	576	35 216

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2026

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2KS COURSES

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice *				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI *				397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)			693 : 23 349

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2026

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2026**

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2KS COURSES — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 — Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	718 643
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
	TOTAL 1	106	718 643
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	243
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	243
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	34 056
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	131 133
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	633
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	165 822
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	553 063
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	553 063

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	718 643	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

EBP Informatique 2026

SAS 2KS COURSES
1 RESIDENCE LA PLAINE
94800 VILLEJUIF
RCS CRETEIL 852 423 243

Copie à signer
Le 31/07/2026

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE A L'A.G.O ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2026

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31/12/2025, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

CHIFFRE D'AFFAIRES – RESULTAT

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 718 643,00 €

Avec un bénéfice de 13 000,00 €

AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice aux comptes :

- « Dividendes à payer » 13 000,00 €
- « Report à nouveau » le reliquat

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La gérance

SAS 2KS COURSES
1 RESIDENCE LA PLAINE
94800 VILLEJUIF
RCS CRETEIL 852 423 243

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'A.G.O ANNUELLE DU 31 JUILLET 2026

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

La gérance